

**QUARTIER DE GINESTOUS - PROJET DE GOLF DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE
GOLF EN MIDI-PYRENEES**

15-326

DÉLÉGATION À L'AMÉNAGEMENT

Mesdames, Messieurs,

La Fédération Française de Golf envisage de créer à Toulouse un Centre de développement et d'Entraînement Régional pour le Golf.

Ce centre s'articule autour de 8 axes de développement :

- l'accès gratuit pour le golf scolaire sur la base d'un quota annuel d'heures à partager entre plusieurs établissements scolaires,
- le libre accès permanent aux jeunes du Haut Niveau Régional ainsi qu'aux membres des pôles espoirs et France du CREPS,
- la création d'un centre pilote régional pour les personnes handicapées,
- la mise en place d'une politique tarifaire raisonnable,
- d'être un laboratoire expérimental en terme environnemental,
- l'implantation du siège de la Ligue de Golf de Midi Pyrénées,
- la création d'emplois permanents,
- la mise à disposition de tapis aux enseignants de golf diplômés.

Le terrain que la Fédération Française de Golf se propose d'aménager est situé dans la ZAC Garonne entre la digue et le secteur de développement économique. Il se développe sur environ 15 ha.

Le parcours comprendra 9 trous avec des greens naturels et un practice de 300 m de long, un club house et le siège de la Ligue de Golf Midi-Pyrénées.

Ces terrains offrent l'avantage d'être proches du centre-ville, proches des pôles d'activités économiques et tertiaires ainsi que des usines de traitement des eaux dont les eaux de rejets pourraient, après traitements biologiques, servir à l'arrosage et à l'aménagement de plans d'eau temporaires.

Cette implantation participera à la transformation et la valorisation du quartier de Ginestous, et s'inscrira dans le projet de développement sportif du secteur en complément du tennis, de la pratique du cheval, de la moto et de la promenade pédestre le long de la Garonne.

Vu le courrier de la Ligue de Golf Midi-Pyrénées en date du 12 mai 2015,

Il vous est proposé la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal affirme le soutien de la Ville de Toulouse à ce projet de Centre de développement et d'entraînement régional pour le golf,

Article 2 : Le Conseil Municipal accepte le principe d'une mise à disposition du foncier appartenant à la Ville de Toulouse à la Ligue de Golf Midi-Pyrénées, par le biais d'un bail emphytéotique de 99 ans.

Article 3 : Le Conseil Municipal accorde une subvention de 160 000 € à la Fédération Française de Golf en Midi-Pyrénées.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les procédures réglementaires nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le 24/06/2015
reçue à la Préfecture le 25/06/2015
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

**Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée**

Annette LAIGNEAU